

Compte rendu

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2025

PRÉSENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges –MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie - STECHER Gaël – STRASSER Damien –WALTER Karine*

EXCUSÉS : *KOCHER Marie – STRASSER Daniel*

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 26 novembre 2025 à 19H00, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2025
- 3) Rapport des délégués des syndicats
- 4) Lotissement : permis d'aménager modificatif
- 5) Lotissement : vente des terrains
- 6) Mise en place d'une convention de réservation et la promesse unilatérale de vente pour la vente de terrains du lotissement
- 7) Travaux bâtiment ALMO : branchement eau potable et assainissement
- 8) Offre de prix relative à la réalisation des attestations sismiques réglementaires pour le projet de construction d'un local d'exposition à la Casemate Rieffel
- 9) Transfert de parcelle par acte administratif (terrain situé sur le ban communal d'Aschbach)
- 10) Mise en location de terres communales
- 11) Courrier reçu de M. Roger ISINGER
- 12) Création d'un jardin du souvenir : nouvelle offre de prix de l'entreprise H&H
- 13) Travaux de ravalement des façades à la salle communale : avenant
- 14) Projet d'aménagement rue du Moulin et rue de la Cité des cadres
- 15) Dons à la commune
- 16) Divers

1) DESIGNATION D'UN OU D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur STRASSER Damien est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu du 24 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

3) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et les représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

Monsieur le Maire a présenté le résultat de clôture de l'exercice 2024 du SMICTOM. Aucune observation n'a été formulée à ce sujet.

4) LOTISSEMENT : PERMIS D'AMÉNAGER MODIFICATIF

Le maire a informé le conseil municipal que le permis modificatif du lotissement a été déposé suite à la division du lot n°8, entraînant une mise à jour du nombre de lots, désormais de 11 lots au lieu de 10. Cette division du lot n°8 a été rendue nécessaire par l'installation de deux raccordements aux réseaux pour chaque lot.

Il a également précisé que les lots n°1 et n°2 sont maintenant destinés à accueillir des constructions individuelles ou collectives. Il est important de noter que ces deux lots n'étaient pas définis dans le projet initial du lotissement, et que cette mise à jour dans le permis modificatif permet de clarifier leur affectation.

L'agence d'architecture AL+, chargée de la mise à jour du dossier, a présenté une note d'honoraires d'un montant de 1 000 €HT, soit 1 200 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la note d'honoraires de l'agence AL+ pour un montant de 1 000 €HT soit 1 200 €TTC pour les prestations réalisées dans le cadre du permis modificatif relatif à la division du lot n°8 et à la mise à jour du nombre de lots.
- **CONFIRME** que la division du lot n°8 a permis d'établir un total de 11 lots, au lieu de 10, avec la création de deux raccordements aux réseaux pour chaque lot
- **RAPPELLE** que les lots n°1 et n°2 sont destinés à des constructions individuelles ou collectives, bien que cela n'était pas prévu dans le projet initial.
- **AUTORISE** le Maire à procéder au paiement de cette somme, conformément aux termes de la convention signée avec l'architecte et aux conditions budgétaires en vigueur.

5) LOTISSEMENT : VENTE DES TERRAINS

Le maire a porté à la connaissance du conseil municipal que la vente du lot 8b est en cours de finalisation. Il a précisé qu'une option d'achat est en cours sur les lots 4, 6 et 7.

Considérant que des acheteurs peuvent se présenter pour acquérir les lots du lotissement à tout moment et qu'il est important de pouvoir conclure rapidement les ventes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente de tous les lots du lotissement « Casemate Rieffel », dès qu'un acheteur se présentera pour l'un ou plusieurs de ces terrains.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'applique à toutes les ventes à venir dans le cadre du lotissement, sous réserve du respect des conditions légales et des prix de vente fixés par la commune.

6) MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE RÉSERVATION ET LA PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE – LOTS 1 - 2 - 9 - 10

Le maire a informé le conseil municipal de la nécessité de mettre en place une convention de réservation d'une durée d'un an ainsi qu'une promesse unilatérale de vente pour les terrains du lotissement destinés à un promoteur immobilier, pour les lots 1, 2, 9 et 10. Le conseil municipal a pris acte de ces informations et a exprimé son accord pour la mise en œuvre de ces dispositifs en faveur du promoteur immobilier.

7) TRAVAUX BATIMENT ALMO : BRANCHEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a examiné les devis présentés par l'entreprise ROTT TP concernant :

- La modification de la conduite des eaux pluviales sur la rue de l'Indre, pour un montant de 6 945 € HT, soit 8 330,40 € TTC
- La mise en place de regards de branchement assainissement et eau potable à la casemate Rieffel, pour un montant de 4 218,25 € HT, soit 5 061,90 € TTC.

Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces devis et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation des travaux.

8) OFFRE DE PRIX RELATIVE POUR LA RÉALISATION DES ATTESTATIONS SISMIQUE RÉGLEMENTAIRES - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL D'EXPOSITION A LA CASEMATE RIEFFEL

Le conseil municipal a examiné l'offre de prix de la société APAVE, chargée de la rédaction des attestations sismiques réglementaires pour le projet de construction d'un local d'exposition à la Casemate Rieffel.

Le montant proposé s'élève à 1 100 € HT, soit 1 320 € TTC.

Après examen, le conseil municipal prend acte de cette offre et autorise le maire à engager les démarches nécessaires pour la réalisation des attestations conformément à la réglementation en vigueur.

9) TRANSFERT DE PARCELLE PAR ACTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal a été informé du transfert d'une parcelle par acte administratif, concernant un terrain situé sur le ban communal d'Oberroedern, devant être cédé à la commune d'Aschbach.

Le maire a précisé que cette opération s'inscrit dans le cadre légal applicable à la cession de biens communaux et qu'elle implique la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à la finalisation de ce transfert.

Après délibération, le conseil municipal décide :

1. D'approuver le transfert de la parcelle par acte administratif à la commune d'Aschbach.
2. D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes.

10) MISE EN LOCATION DE TERRES COMMUNALES

Le maire informe que, des parcelles de terres communales sont disponibles à la location. Il précise que cette mise en location fera l'objet d'un avis communal afin d'informer l'ensemble des exploitants agricoles d'Oberroedern, et que les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard pour la mi-janvier.

11) COURRIER RECU DE M. ROGER ISINGER

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. Roger ISINGER concernant des problèmes récurrents d'inondation de sa propriété lors des fortes pluies. M. ISINGER mentionne que, malgré les travaux effectués, notamment la pose d'un avaloir et d'une grille, il continue de subir des inondations dues à la grille fréquemment bouchée, empêchant l'écoulement des eaux pluviales et des coulées de boue.

Le Maire rappelle que des travaux ont déjà été réalisés dans le cadre de cette problématique, pour un coût d'environ 25 000 €, mais que la situation persiste.

Après discussion, le Conseil Municipal juge nécessaire de se renseigner sur d'autres solutions afin de résoudre ce problème de manière durable.

Le Maire se renseignera auprès du SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) pour évaluer les possibilités d'interventions supplémentaires et déterminer les travaux à envisager pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales et réduire les risques de coulées de boue. Il rappelle que les travaux liés à l'écoulement des eaux pluviales et des coulées de boue relèvent de la compétence de la communauté de communes, dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

12) CRÉATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Le Maire rappelle qu'il avait sollicité un nouveau devis auprès de l'entreprise H&H pour la création du jardin du souvenir. Ce devis a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a également comparé ce nouveau devis avec celui de l'entreprise Paysage Concept, déjà reçu lors d'une précédente réunion.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal ont estimé que le devis de l'entreprise Paysage Concept pourrait mieux correspondre aux besoins du projet. Il est donc décidé de solliciter un nouveau devis plus détaillé et actualisé auprès de cette entreprise.

13) TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES A LA SALLE COMMUNALE : AVENANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer un avenant concernant les travaux de ravalement de de la salle communale.

Cet avenant, d'un montant de 2 640 € HT, correspond à des prestations complémentaires non prévues dans le devis initial, à savoir :

- Fourniture et habillage des bandeaux en aluminium thermolaqué
- Fourniture et application de deux couches de peinture sur les appuis de fenêtres

Ces travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour assurer la finition et la protection des éléments de façade du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

VALIDE l'avenant aux travaux de ravalement de la salle communale pour un montant supplémentaire de 2 640 € HT.

14) PROJET D'AMÉNAGEMENT RUE DU MOULIN ET DE LA CITÉDES CADRES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie initialement prévus ont vu leur coût augmenter en raison de travaux complémentaires qui doivent être réalisés.

Compte tenu de cette augmentation, le Conseil Municipal décide de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour discuter des travaux complémentaires à réaliser, de l'impact sur le budget et des mesures à prendre en conséquence.

15) DONS A LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que trois associations, à savoir l'association UNASSO, l'association PACO et le Football Club, ont fait des dons à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dons, décide à l'unanimité d'accepter les dons reçus de l'association UNASSO, de l'association PACO et du Football Club.

16) DIVERS

1. Participation financière aux travaux de réaménagement du presbytère de Hatten

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Hatten veut engager des travaux de réaménagement du presbytère et a sollicité une participation financière de la part des autres communes concernées par la gestion de ce bien immobilier.

Le Conseil Municipal prend note que le presbytère de Hatten appartient bien à la commune de Hatten, mais soulève la question de savoir s'il serait logique de participer financièrement à ces travaux. Après discussion, le Conseil Municipal estime qu'une participation financière ne devrait être envisagée que si les mêmes conditions sont appliquées à d'autres communes dans la même situation.

Si une participation financière devait être apportée, elle se ferait sur la base du nombre d'habitants de chaque commune, selon un calcul au prorata.

2. Désignation de référents territoriaux – Destruction de l'ambroisie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de désigner des référents territoriaux pour la gestion et la destruction de l'ambroisie, plante invasive dont la prolifération est problématique pour la santé publique.

Après avoir examiné la proposition et discuté des implications, le Conseil Municipal a estimé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place une désignation spécifique de référents territoriaux pour cette question à ce stade. Les services municipaux peuvent déjà intervenir en cas de nécessité, et les habitants sont invités à signaler la présence de l'ambroisie aux autorités compétentes.

3. Recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne relais – Courrier reçu de SFR

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de SFR, dans lequel l'opérateur sollicite l'aide de la commune pour la recherche d'emplacements pour l'implantation d'une nouvelle antenne relais.

Le Conseil Municipal, après discussion, rappelle qu'une antenne relais ORANGE est déjà implantée sur le territoire de la commune, ce qui permet de couvrir les besoins en matière de télécommunications dans la zone concernée. Le Conseil estime que SFR, en tant qu'opérateur, doit s'adresser directement à ORANGE afin de discuter de la possibilité d'utiliser cette antenne existante.

4. Abattage d'arbres rue du Lieutenant Vialle et rue de la Forêt

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'abattage d'arbres sont prévus rue du Lieutenant Vialle et rue de la Forêt, dans le cadre de l'entretien des espaces publics.

Il est proposé aux habitants de la commune :

- D'abattre eux-mêmes les arbres concernés.
- De récupérer le bois issu de cet abattage, gratuitement.
- De nettoyer le chantier après l'abattage.
- De déposer une demande auprès de la Mairie avant le 15 janvier 2026 pour pouvoir bénéficier de cette possibilité.

5. Réparation du trottoir devant une maison rue Principale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dénivelé est présent sur le trottoir devant une maison située rue Principale. Ce dénivelé peut représenter un risque pour les piétons et doit être corrigé afin d'assurer la sécurité des habitants et des passants.

Le Maire propose, à titre de solution rapide et efficace, de mettre en place un carré de macadam froid pour combler le dénivelé et lisser la surface du trottoir.

6. Participation au nettoyage de printemps

Comme chaque année, la commune organise le nettoyage de printemps afin d'entretenir les espaces publics et de sensibiliser la population à la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal réaffirme sa participation active à cette initiative et encourage les habitants à se joindre à cet événement. La date, les lieux de rassemblement et les consignes de sécurité seront communiqués ultérieurement.

7. Recherche d'une armoire pour une armoire à livres

La commune souhaite installer une armoire à livres afin de favoriser le partage et l'accès à la lecture pour tous les habitants.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter les habitants afin de savoir s'ils disposent d'une vieille armoire qu'ils seraient prêts à offrir à la commune pour cet usage.

La séance est levée à 21H45.